



## Loyer minimum investissement de robien

Par **glefol**, le **22/10/2008** à **21:24**

bonsoir

je viens de recevoir une " rectification selon la procédure contradictoire"  
portant sur revenus fonciers année 2005 a 2007

j' ai opté en 2003 au dispositif de Robien et je loue à ma fille.

les impots veulent me redresser sur les revenus fonciers (loyers) qu 'ils considèrent trop peu élever. Je loue 300€ /mois et ils considèrent que le prix devrait etre de 550e/mois et envisagent un redressement de 1300€ pour les 3 années.

Dans les textes d' investssement de Robien je n' ai jamais vu qu 'il fallait louer à un prix minimum.

Qu 'en pensé vous.

D' avance merci.